

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2020

N° 2020-15B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	8
Votes pour : 8	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	28 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 4 février, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Aulon, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : Mme BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean

Absents excusés : MIR Jean-Henri, M. ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Aure Louron s'est fixée des objectifs dans le cadre de la Labellisation du Grand Site Occitanie. Il s'agit notamment de renforcer l'offre 4 saisons en développant les activités de pleine nature 4 saisons.

Dans cette optique Monsieur le Président rappelle la réflexion et les décisions prises pour développer l'offre d'escalade et via ferrata sur Aure Louron. Le projet d'aménagement et d'équipement de sites dédiés à cette activité s'élèverait à 310 000 €ht.

Monsieur le Président propose de rechercher des co-financeurs des aides à hauteur de 70 %.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2020), du Conseil Départemental 65 au titre des « Pôles Touristiques des Hautes Pyrénées » et de la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée au titre des Grands Sites Occitanie.

Monsieur le Président propose de solliciter les aides les plus élevées possibles, auprès du CD65, de la Région Occitanie et l'Etat pour le financement de l'opération susvisée dans la limite de 30% d'autofinancement de la Communauté de Communes Aure Louron.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

OBJET : Demande de subvention dans le cadre du développement de l'offre 4 saisons : aménagement et création sites escalade et via ferrata

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès du CD 65, de la Région Occitanie et de l'Etat ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
06240 ARREAU